

Image not found or type unknown



Decès et comptes bancaires

Par **applecox**, le **27/02/2012 à 13:44**

Bonjour, suite au décès de mon père et averti 10 ans après rnotre notaire à réussi à trouver la banque ou se trouvais le comptes bancairernma question pourquoi aujourd'hui seulement ont nous en informe alors qu'il restait une certaine somme d'argent sur le compte pourquoi n'ont il pas fermer le compternma mère est décèdes en 2001 il à touché l'héritage et décèdes en 2002 depuis il vivait avec une personne, aujourd'hui étant en 2012 le notaire donc à retrouvé le compte mais il ne reste qu'une somme rondelette , le notaire va vérifier s'il y à eurndes mouvements d'argent s'il y a eu comment procéder pour récupérer notre biens

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012 à 15:14**

Bonjour,mais qui a donc réglé la succession, un notaire, votre notaire, ou une personne privée, cordialement

Par **applecox**, le **27/02/2012 à 15:44**

bonjour et merci d'avoir répondu , pour l'instant personne n'a réglé de succession , le notaire voulait d'abord savoir si il n'y avait pas de dette